

Questions orales

Des voix: Bravo!

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN**LA NOUVELLE DE LA PRISE DE CONTRÔLE DE CANADIAN PACIFIC AIRLINES PAR PACIFIC WESTERN AIRLINES**

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le ministre est au courant de la prise de contrôle imminente de CP Air par PWA qui éliminera un concurrent dans le secteur du transport aérien. Est-ce un exemple de la libre concurrence que le ministre et le gouvernement prévoient lorsque le secteur des transports sera déréglementé?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la prise de contrôle de CP Air par PWA n'a pas encore été confirmée. On peut la considérer de plusieurs façons. Elle peut avoir pour effet d'augmenter la concurrence dans le secteur du transport aérien en établissant deux solides compagnies aériennes nationales. Ceux qui croient que cette prise de contrôle est contraire à l'intérêt public n'ont qu'à porter plainte auprès de la Commission canadienne des transports qui fera enquête.

Des voix: Oh, oh!

M. Orlikow: Cela nous sera d'un précieux secours.

M. Crosbie: Je n'aime pas du tout être interrompu par des sifflements, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Comme les temps changent.

M. Crosbie: Il n'y a tout simplement pas de courtoisie à la Chambre.

La Commission canadienne des transports peut étudier la question et décider s'il y a lieu de tenir une audience publique.

Mme Jewett: Et vous, qu'en pensez-vous?

M. Crosbie: La députée a beaucoup à dire et moi j'ai très peu de choses à dire à la Chambre.

M. le Président: A l'ordre! La présidence avise les députés qu'il n'y a rien eu d'antiréglementaire jusqu'à maintenant. Le ministre peut continuer.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'aime beaucoup votre nouveau régime.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Si la Commission canadienne des transports juge l'acquisition contraire à l'intérêt public, elle peut la désapprouver. Le Cabinet aura le dernier mot à dire s'il y a un appel. J'ajouterais qu'on pourra faire la même chose en vertu

du nouveau projet de loi que nous avons introduit et que les députés devraient renvoyer au comité.

M. Angus: Monsieur le Président, par suite des agissements du gouvernement précédent, la plupart des entreprises du secteur n'ont plus confiance dans l'aptitude de la CCT à juger de ces transactions.

ON DEMANDE DE RENVoyer LA QUESTION À LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Le ministre accepterait-il que le Cabinet soumette l'acquisition proposée à la CCT, s'il y a entente, et qu'il lui demande d'essayer de voir quels avantages ou quels inconvénients elle comporte pour le peuple canadien?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le gouvernement a une politique élaborée par mon prédécesseur, l'éminent vice-premier ministre, qui s'intitule «Aller sans entraves». Nous croyons en cette politique et nous y adhérons. Je ne soumettrai donc pas la question à la Commission canadienne des transports, comme le député le suggère. Cependant, si des citoyens croient que cette transaction favorise pas la concurrence ou l'intérêt public, ils peuvent porter plainte et la Commission fera son devoir.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**LE SERVICE RURAL—LE PROJET DE SUPPRIMER DES EMPLOIS**

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les problèmes incroyables que pose la «superboîte», qu'il faudrait peut-être appeler la «boîte à surprises», attirent tant d'attention qu'on semble oublier que le programme postal approuvé par le Cabinet prévoit la suppression de 8 700 emplois dans les régions rurales du Canada. Comment le ministre responsable, qui a présenté ce programme au Cabinet, peut-il justifier la suppression de ces emplois et la concilier avec ses responsabilités en matière d'expansion industrielle régionale?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je voudrais rappeler à mon collègue que la Société canadienne des Postes doit faire face à un déficit qui était sans cesse grandissant et qu'il nous faut réduire. Conséquemment, elle a déposé un plan corporatif.

Mon collègue fait allusion à des opérations, à des questions portant sur des opérations journalières, et il sait très bien que ces questions-là sont devant un comité pour examen.

Monsieur le Président, je suggère que mon honorable collègue, qui siège effectivement à ce comité-là, pose justement ces questions au président de la Société afin d'obtenir les réponses nécessaires sur ces questions journalières.